PÉTITION

adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève et
au Grand Conseil de la République et canton de Genève

QUELLE PLACE POUR LES PIÉTONS ?

Des trottoirs sûrs. Des traversées sûres. Une Genève sûre.

Les trottoirs sont destinés aux piétons — pas aux véhicules à deux roues.

Vélos, vélos électriques, trottinettes, vélomoteurs, vélos-cargo et autres engins de mobilité investissent de plus en plus les espaces piétonniers, provoquant peur, conflits et accidents évitables.

Les enfants, seniors, personnes en fauteuil roulant, en situation de handicap, malvoyantes ou malentendantes, personnes accompagnées d'un chien-guide et parents avec poussette sont particulièrement exposés. Des usagers rapides, silencieux ou imprévisibles peuvent les contraindre à se plaquer contre un mur ou à descendre sur la chaussée. Une seule collision peut changer une vie.

Selon les chiffres officiels genevois, 74 accidents impliquant une trottinette électrique ont été recensés en 2025, dont 65 avec dommages corporels. Les collisions impliquant des piétons sont passées de 2 en 2023 à 7 en 2024, puis à 8 en 2025.

NOUS DEMANDONS AUX AUTORITÉS MUNICIPALES ET CANTONALES DE :

1. Faire respecter la priorité des piétons et l'obligation de mettre pied à terre là où la circulation (sauf piétons) est interdite.
2. Mener des campagnes d'information claires et continues rappelant les règles.
3. Obliger les entreprises et plateformes de livraison à former, contrôler et sanctionner leurs livreurs, et prendre des mesures pour les récidivistes.
4. Renforcer les contrôles ciblés et appliquer des sanctions dissuasives contre la conduite dangereuse, les excès de vitesse et les usages non autorisés.
5. Améliorer la signalisation, les itinéraires et, si nécessaire, la séparation physique des flux, en priorité près des écoles, hôpitaux, établissements médico-sociaux, arrêts de transports publics et zones commerciales très fréquentées.
6. Intervenir auprès de la Confédération pour relever l'amende de CHF 40.– sanctionnant la circulation interdite sur les trottoirs.
7. Mettre en place un dispositif permettant de mesurer les infractions, incidents et leur évolution dans le temps.
8. Publier régulièrement les données sur les accidents, plaintes, contrôles et sanctions.
9. Sensibiliser l'ensemble des usagers au partage sûr et respectueux de l'espace public.

Cette pétition n'est ni anti-vélo ni opposée à la mobilité durable. Elle demande que les espaces piétonniers restent sûrs, accessibles et respectés — en particulier pour les plus vulnérables.

AUTEUR·E / PERSONNE DE CONTACT : Leona GODFREY, 1201 Genève

SIGNATURES

Nom	Prénom	Commune / lieu de domicile	Signature

Toute personne peut exercer le droit de pétition. Aucun droit de vote n'est requis. Les signatures apposées sur une pétition ne doivent pas être communiquées à des tiers.

PIÉTONS D'ABORD. LES TROTTOIRS SONT POUR LES PIÉTONS.